

Résolution de Assemblée générale du 5 mars 2022

LE SDAS CGT-FO 22 dit Non à La guerre ! les gouvernements l'organisent, les médias patronaux la commentent, les travailleurs de tous les pays en crèvent !

La boucherie d'Ukraine démontre une nouvelle fois que : *« la guerre est en permanente gestation dans l'organisme social actuel et que le conflit armé, restreint ou généralisé, colonial ou européen, est la conséquence naturelle et l'aboutissement nécessaire et fatal d'un régime qui a pour base l'inégalité économique des citoyens, repose sur l'antagonisme sauvage des intérêts et place le monde du travail sous l'étroite et douloureuse dépendance d'une minorité de parasites détenteurs à la fois du pouvoir politique et de la puissance économique... »* **manifeste des 36 15/02/1915.**

Le SDAS-FO 22 exprime sa solidarité avec les syndicalistes, les travailleurs et leurs familles touchés par la guerre qui fait rage. Nous sommes internationalistes, nous sommes fondamentalement opposés à la guerre entre les peuples et favorable à toutes les initiatives pacifistes pour un retour immédiat à la Paix.

Pour nos sections syndicales l'année 2021 fut dans la continuité de 2020 pour l'ensemble des travailleurs de l'action sociale particulièrement exposés aux conséquences de la gestion de crise du Covid 19, une année rude de combats.

Les mesures gouvernementales délibérément liberticides, destructrices de nos conquises se sont amplifiées. La contre-réforme de l'assurance chômage et le projet patronal de la **Convention Collective Unique Etendue** en sont les dernières illustrations scélérates.

Contrairement à ce que nous avons toujours porté et défendu, à la fois dans la CCNT66/79/CHRS et la CCNT 51, ce projet de CCUE voulu par le gouvernement et les employeurs (AXESS) finalise une attaque qui va non seulement bouleverser les classifications ou les coefficients des Conventions Collectives Nationales du Travail mais en substance, faire passer notre secteur dans une dimension libérale qui va restreindre tous nos droits et conquises sociaux et attenter à leur existence.

Les employeurs se sentent pousser des ailes dans leur élan vers une plus grande marchandisation du secteur social et médico-social, notre responsabilité syndicale est de les leurs couper ! **Non**, 2022 ne verra pas s'éroder la volonté et la détermination des salariés du secteur de l'action sociale et médico-sociale. **Oui** le SDAS CGT-FO22 portera ses revendications et mènera toutes les luttes qu'il estimera nécessaire à la destruction de ce projet gouvernemental et patronal inepte et rétrograde.

Par ailleurs les grands discours sur une société « réellement inclusive », qui serait la « priorité » des ministères concernés, ne démentent pas la logique sémantique ultra libérale dans laquelle le patronat s'est installé. Aux envolées lyriques sur la possibilité offerte à tout élève en situation de handicap d'avoir un accompagnement au plus près de ses besoins, répondent la précarité grandissante des professionnels et le développement de leur exploitation, la fermeture des IME, la réduction des budgets. L'école « réellement inclusive » façon Blanquer, n'est qu'une école chargée de faire plus avec moins, et surtout à moindre coût, en permettant la fermeture des structures spécialisées. C'est pour cela que le SDAS **FO 22** mènera en interprofessionnel avec les syndicats concernés, toutes les actions nécessaires « pour une scolarisation des enfants handicapés qui ne peut être examinée qu'au cas par cas, par des professionnels qualifiés, selon la nature et la prégnance du handicap et seulement après avoir mobilisé les moyens humains et financiers nécessaires à un accueil adapté ». De la même manière sous couvert d'une société plus inclusive et d'une désinstitutionnalisation prônée par le rapport Aguilar, dans le secteur adulte, patrons et employeurs vantent les bienfaits d'une politique de développement d'habitats inclusifs pour favoriser les « dispositifs » ambulatoires et les réponses « Uberisées » aux « parcours de vie » des personnes en situations de handicap pour qui le travailleur social libéral serait la solution. Le tout soit dit en passant, en allégeant les cotisations patronales dédiées aux caisses de sécurité sociale, régime de solidarité qui fait vivre notre secteur.

Plus largement ces réformes reflètent la stratégie gouvernement/patronat qui vise à détruire la Sécurité Sociale, une organisation de la protection des travailleurs et de leur famille issue de l'après-guerre et du Conseil National de Résistance de 1945, qu'il nous incombe de défendre pied à pied. **Nous les défendrons !**

A terme c'est bien la destruction des moyens de soigner, de protéger les plus jeunes, les personnes handicapées, les plus âgés, les malades, les femmes enceintes, les plus vulnérables de notre société qui est en jeu.

Les conséquences sont criantes. Sans moyens à la hauteur des besoins et au nom d'une politique d'austérité budgétaire menée contre les travailleurs il est évident que la dégradation de l'accompagnement spécialisé sous toutes ses formes va s'amplifier. Elle va laisser la place à une prise en charge marchande et faire de cette « niche financière », une source de rentabilité pour les actionnaires et les vautours de la finance comme le font déjà ORPEA et KORIAN dans la gestion du grand âge.

Le SDAS **FO22** organise la résistance, s'oppose à la logique marchande de « l'inclusion systématique » et en fait un axe de combat prioritaire. Le SDAS **FO22** se réserve la possibilité d'user de Tous les moyens syndicaux pour contrer ces attaques patronales, y compris la généralisation de la grève.

De manière générale et malgré nos alertes, cet acharnement à rechercher la baisse du coût du travail par les financeurs n'a abouti qu'à réduire l'attractivité des métiers du secteur social et médico-social. Les établissements et services sont confrontés à des difficultés constantes de recrutement, qui rendent les conditions de travail de plus en plus indécentes, créant un épuisement des professionnels, et la dégradation continue des conditions de travail.

C'est collectivement, par la grève dans les établissements et services, s'il le faut, que nous persisterons à défendre NOS REVENDICATIONS en nous appuyant encore sur les résolutions du Congrès Fédéral de l'Action Sociale CGT-Force Ouvrière de Dunkerque :

- Face à l'inflation galopante nous exigeons l'ouverture immédiate de négociations salariales pour toutes les conventions du secteur pour une augmentation générale des salaires.
- L'octroi **A TOUS** les salariés du secteur y compris les Aides à domicile, des 183 euros de revalorisation et sans aucune contrepartie.
- La juste application de l'avenant 43 pour la branche d'Aide à Domicile avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2021.
- Des moyens humains, matériels et financiers à la hauteur des besoins sur l'ensemble du secteur.
- L'arrêt immédiat des suppressions de postes, la création des emplois nécessaires.
- L'arrêt de la transformation des établissements et services en dispositifs et autres plateformes de coordination et d'orientation.
- Le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives du secteur dans le strict respect du paritarisme,
- Le retrait de tout projet d'une convention collective unique des employeurs, destructrice de nos droits collectifs.
- L'arrêt de la condamnation à l'exclusion des salariés non vaccinés, et leur réintégration immédiate dans leur statut de salariés.
- L'abrogation du texte de février 2021 réformant la justice pénale des mineurs.
- Le retour à la Sécurité Sociale de 1945, œuvre de fraternité et de solidarité. « De chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins »
- Le maintien inconditionnel de la retraite par répartition, 37, 5 annuités, 60 ans à taux plein.
- L'abandon définitif du projet de retraite par point, synonyme de travail sans fin.
- L'abrogation de la loi de contre-réforme de l'assurance chômage
- L'abrogation des lois liberticides sur la « Sécurité Intérieure » (sécurité globale, sécurité intérieure, fichier Edwige).
- L'arrêt immédiat des projets de « réserves citoyennes », qui contribuent à la destruction des services publics, véritable attaque contre les postes statutaires
- L'abandon du projet de loi sur le séparatisme (dit désormais projet de loi confortant le respect des principes de la République), qui, entre autres, introduit le fichage de l'appartenance syndicale, légitime l'impunité des violences policières à l'encontre des quartiers populaires et des manifestants.
- La liberté de négociation et le retour au principe « une organisation, une voix », abrogation de la loi scélérate de 2008 sur la représentativité

Non à la Convention Collective Unique Etendue ! Maintien et amélioration de toutes les conventions du secteur social et médico-social ! Augmentation générale des salaires !